

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
**Les économies d'énergie et financière réalisées suite à
l'extinction partielle de l'éclairage autoroutier**

Monsieur le Ministre,

L'extinction partielle de l'éclairage autoroutier a été réalisée pour la première fois en 2007 et l'objectif premier était bien évidemment d'économiser l'énergie mais également les deniers publics. Concrètement, la plage horaire déterminée pour cette extinction (entre 0h30 et 5h30) prend en considération le nombre de véhicules (moins de 300 par heure) et la zone géographique (les grandes villes et les zones frontalières n'étant pas concernées).

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me communiquer l'économie d'énergie et par conséquent l'économie budgétaire de cette mesure pour l'année 2019? Pouvez-vous également me communiquer les chiffres pour 2018, 2017 et 2016?

Les critères utilisés sont-ils régulièrement réévalués? En d'autres termes, un recomptage annuel des voitures a-t-il lieu? Les plages horaires pourraient-elles être étendues dans certaines régions et si, oui, lesquelles?

Sachant que le Plan Lumières 4.0 se met progressivement en place et vise à installer un éclairage intelligent qui devrait engendrer des économies d'énergie substantielles, êtes-vous déjà en mesure de quantifier les économies réalisées sur les tronçons équipés?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry:

Au niveau de la Wallonie, la mise en place de l'extinction partielle de l'éclairage en berme centrale des autoroutes a effectivement été réalisée fin 2007. Elle consistait à éteindre l'éclairage des luminaires de la berme centrale des autoroutes entre 0h30 et 5h30 dans un but d'économie d'énergie. Cette plage horaire a été déterminée sur base de comptages des véhicules qui indiquaient un nombre de véhicules inférieur à 300 véhicules par heure, soit en moyenne un véhicule tous les 400 m. Cette coupure n'était pas d'application dans les tronçons où la circulation restait supérieure à 300 véhicules par heure, soit principalement les alentours de Liège, Charleroi et Mons. Il avait été décidé aussi que les zones frontalières ne seraient également pas concernées.

En mars 2010, le Ministre de l'époque avait décidé de maintenir l'éclairage en berme centrale allumé toute la nuit, en raison de la forte détérioration des voiries. Cette mesure a été prolongée, en raison des conditions hivernales, pendant les hivers 2010-2011 et 2011-2012. Il a ensuite été décidé de réinstaurer l'extinction partielle à partir du 1er avril 2012.

Au coût actuel de l'énergie dans nos contrats en cours, soit 0,15 euros/kwh, cela revient donc à une économie annuelle théorique d'approximativement 2,4 m€. Cette économie est théorique, car la coupure n'a pas été uniforme tous les ans. Le coût annuel actuel de l'éclairage de l'ensemble du réseau structurant étant d'environ 13 millions d'euros, cette économie représente donc +/- 15 %. La réduction actuelle de la consommation annuelle d'énergie due à l'extinction de l'éclairage entre 00h30 et 5h30 est d'environ 16 GWh par rapport à une consommation annuelle (coupure incluse) de 87 GWh. Ce gain est identique pour les années 2016, 2017 et 2018.

Cependant, en 2019, avec le remplacement progressif de l'éclairage par des LED, la consommation annuelle a été mesurée à 65 GWh, soit un gain de 3 m€.

Par ailleurs, avec le lancement du Plan lumière en 2019, il n'est plus envisagé de procéder à une coupure nocturne, mais bien de « dimmer » (= varier/diminuer) l'éclairage après 22h. Donc, après la rénovation complète en LED, plus aucune zone autoroutière ne sera plongée dans l'obscurité totale pendant la nuit.

Il faut également ajouter que même si l'éclairage sera « dimmé », des systèmes de comptages de véhicules sont installés le long des routes et adaptent l'éclairage en conséquence.